

Image not found or type unknown



Est-ce que puis-je refuser de signer ??

Par **Quipeutmaider**, le **29/11/2009** à **23:43**

Bonjour,
Ayant signé pour 5 jours un contrat EMTR, je dois ensuite signer une AFPR. Est-ce que je peux refuser de signer l'AFPR sachant que cette formation n'est pas rémunérée et que je devrais donc dépenser plus pour les frais de déplacements et nourriture. Que peut faire l'ANPE : me radier ?
Merci à tous de vos réponses.